

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
COREPS NORMANDIE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

Le 106 SMAC
Métropole Rouen Normandie
76000 Rouen

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Frédérique UNGER (Coordinatrice Coreps Normandie/Odia Normandie) ouvre cette assemblée plénière du COREPS Normandie en remerciant toute l'équipe du 106 et son directeur, Jean-Christophe APLINCOURT pour leur accueil, puis laisse la parole à Catherine MORIN-DESAILLY et Charles DESSERTY pour le discours d'ouverture.

Catherine MORIN-DESAILLY (Sénatrice de la Seine-Maritime et conseillère régionale) salue en introduction Éric Arnoux, maire de Blangy-sur-Bresle, seul élu parmi les participants ce jour à cette assemblée plénière, ainsi qu'Hélène LITEAU-BASSE et Charles DESSERTY, de la DRAC Normandie.

Cette assemblée plénière sera l'occasion de procéder à la restitution des travaux des ateliers du COREPS et de se projeter dans les travaux à venir et l'année 2024, qui, selon Catherine MORIN-DESAILLY, va être une année cruciale. La situation du secteur du spectacle vivant est en effet fortement fragilisée en raison des crises successives qu'il subit, crise du COVID, crise de l'énergie, crise économique et inflation, qui ont eu un impact non négligeable sur son économie, qui vit des difficultés importantes.

Le Parlement est actuellement en pleine discussion budgétaire. Catherine MORIN-DESAILLY salue à cet égard l'effort montré par le ministère de la Culture, qui a statué sur une hausse du budget dédié au secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel et imaginé de nouveaux dispositifs qui vont être exposés ultérieurement, tels que le plan « Mieux produire, mieux diffuser ». Catherine MORIN-DESAILLY signale toutefois que le Parlement joue son rôle dans cette discussion autour du vote du budget, en dialogue avec le ministère de la Culture, et rappelle qu'à l'Assemblée, peu de discussions portent sur le budget en raison du blocage relatif à la procédure du 49-3.

Ainsi, la commission dont elle fait partie s'est penchée de manière transpartisane sur les difficultés que rencontre le secteur, tout en saluant l'augmentation des crédits, et a souhaité que l'on apporte un appui renforcé au réseau des SMAC. Cette commission a par ailleurs apporté des solutions pour disposer enfin d'un modèle économique et de financement pour le Centre national de la Musique. Enfin, la plus grande attention est apportée aux écoles territoriales d'art et au secteur des arts visuels, plus fragiles.

Du côté régional, le budget est lui aussi en hausse, en fonctionnement comme en investissement, avec une attention particulière apportée à la mise en place du dispositif Droits culturels, véritable épine dorsale du projet régional.

La Région souhaite par ailleurs accompagner le développement des filières et des réseaux, favoriser l'emploi culturel, amener le plus grand nombre à la culture, soutenir la création et la circulation des œuvres, raisons pour lesquelles la Région est attentive au dispositif « Mieux produire, mieux diffuser », et enfin participer à l'attractivité et au développement culturel des territoires.

Catherine MORIN-DESAILLY évoque ensuite le défi écologique, qui fait l'objet de travaux depuis plusieurs mois, ou comment se montrer plus vertueux en matière de dépenses énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre. Elle précise à cette occasion que la Région, qui a eu l'initiative de créer le GIEC Normand, s'attache, secteur par secteur, mais également de manière transversale, à mettre en place des plans à cet effet. Ainsi, dans le cadre de la réflexion sur les mobilités, une action



Normandie

en faveur des festivals normands notamment sera mise en place dans le cadre du dispositif « Aide aux festivals et aux manifestations ». Ce dispositif sera applicable tant en milieu rural qu'urbain.

Catherine MORIN-DESAILLY rappelle que les transports de biens et de personnes représentent 70 % des émissions de gaz à effet de serre. Travailler à un plan de mobilités a donc un réel impact sur l'atténuation de celles-ci.

Il est à noter que cette démarche, qui sera généralisée, s'est construite à partir d'une expérimentation de quelques festivals reflétant la diversité du territoire, afin de tester la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour conclure, Catherine MORIN-DESAILLY assure aux membres du COREPS de l'entière mobilisation de son équipe pour aborder tous ces sujets et insiste sur l'importance de cette assemblée plénière, qui va permettre de construire l'avenir à partir de décisions budgétaires prises en faveur du secteur du spectacle vivant, et lui apporter une aide face aux nombreuses difficultés qu'il rencontre, dans une démarche d'écoute. Elle salue à cette occasion l'excellence du travail réalisé sur le territoire, tous secteurs et disciplines confondus, et laisse la parole à Charles DESSERTY.

Charles DESSERTY (Directeur adjoint DRAC Normandie) remercie Catherine MORIN-DESAILLY pour son intervention puis salue l'élu présent ce jour, et à travers lui l'ensemble des élus du territoire associés à cette démarche, les représentants des organisations professionnelles et syndicales, les partenaires du spectacle vivant et enregistré, qui œuvrent quotidiennement sur le territoire régional, ses collègues ainsi que de manière générale tous les amis de la culture présents à cette assemblée plénière.

Il remercie en préambule la scène de musiques actuelles le 106 et son directeur, Jean-Christophe APLINCOURT, pour l'accueil de cette deuxième assemblée plénière du Comité régional des professions du spectacle et de l'image animée en Normandie. Selon Charles DESSERTY, lorsqu'on prend l'initiative, entre partenaires, de provoquer une réunion de ce type, le plus dur n'est pas la première plénière, mais la deuxième. Il rappelle que 113 personnes participaient à la première assemblée plénière en 2023 ; la présente plénière rassemble quant à elle 120 participants, soit une évolution positive et la preuve d'un enthousiasme toujours présent. Charles DESSERTY rappelle que la précédente assemblée plénière avait permis de lancer officiellement l'instance, de partager les nombreuses attentes de chacun concernant ce COREPS, qui représente un espace de dialogue fondamental entre les différents protagonistes normands de l'écosystème du spectacle vivant et enregistré, et de rappeler les principaux enjeux traversés par le secteur, en proposant un focus autour de deux thématiques, véritables fils conducteurs des discussions : la **transition écologique** et **l'emploi culturel**.

Depuis décembre 2022, le COREPS a parcouru son chemin et il est important désormais de souligner les avancées concrètes et effectives dans la mise en œuvre du COREPS Normandie.

Tout d'abord, le recrutement au mois d'avril par l'Odia de la coordinatrice et animatrice du COREPS, Frédérique UNGER. Son rôle est essentiel pour le bon fonctionnement de cette instance et nombreux sont ceux qui ont eu l'occasion de la rencontrer lors des premières réunions des groupes de travail qui se sont formés depuis l'automne. Tout aussi nombreux ont été les volontaires pour participer à ces réunions, marquant ainsi à l'évidence un intérêt et une attente forte pour les sujets qui y sont traités.

Ces groupes se sont réunis depuis le mois de septembre à un rythme régulier : une réunion chaque mois pour chacune des trois thématiques : **sécurisation des parcours professionnels, aménagement culturel des territoires** et **création/production/diffusion**, ce qui représente une certaine densité de travail et d'échanges.

Les différentes réunions jalonnant le COREPS permettent d'aborder les réalisations multiples et complexes du secteur, dans un monde qui fait face à des crises importantes, au sein d'une société contrainte, et à de profondes mutations. Les crises s'enchaînent depuis une petite dizaine d'années : crise sécuritaire à la suite des terribles attentats de 2015, crise sanitaire avec le COVID, crise



Normandie

économique et énergétique depuis 2023. Face à cela, le secteur culturel fait preuve de la plus grande résilience et l'action de ses acteurs au quotidien démontre qu'une adaptation est possible. Selon Charles DESSERTY, c'est tous ensemble, collectivités, État, professionnels, que les solutions les plus adaptées pourront être trouvées. Il insiste sur le terme « ensemble » dans la mesure où toute politique culturelle est par nature partenariale et où est terminé le temps descendant où les politiques étaient décidées et appliquées parfois sans concertation. La concertation est aujourd'hui en Normandie plus qu'ailleurs au centre des échanges.

Dans ce contexte où une difficulté en chasse une autre, l'enjeu principal est de montrer que la culture n'est pas un supplément d'âme, mais qu'elle EST l'âme, un bien structurant capable de s'adapter à ce nouveau contexte, aux défis qui se posent à l'ensemble des acteurs et des partenaires. Parmi ceux-ci, la transition et la transformation écologiques du secteur du spectacle vivant représentent le défi majeur à relever. La feuille de route régionale relative à la transition, déclinaison de sa version nationale, est en cours de finalisation. Pour le secteur de la création artistique, elle s'articulera autour de quatre axes :

- l'accompagnement à la formation des acteurs, la structuration des filières,
- l'engagement des acteurs par l'intermédiaire notamment d'un cadre d'action contractuel transformation écologique, dont la DRAC sera pilote en 2024,
- le financement de la rénovation thermique des bâtiments,
- la mise en œuvre du plan pour la création « Mieux produire, mieux diffuser ».

Pour Charles DESSERTY, la co-construction est le vecteur d'une réflexion commune et essentielle, qui viendra nourrir les questions qui se posent chez les professionnels comme chez les partenaires publics.

Le COREPS est une instance dynamique, qui sait s'adapter, qui se saisit des questions d'actualité et le ministère de la Culture a toute vocation à pouvoir puiser son inspiration auprès de ceux qui font vivre la culture au quotidien, de manière à pouvoir justifier auprès du Parlement les crédits qui lui sont alloués.

Quelques ajustements sont toutefois encore nécessaires pour le bon fonctionnement du COREPS, tels que les enjeux d'observation et de production des données artistiques. Il semble également indispensable que les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel puissent prendre une place plus importante dans les travaux du COREPS, aux côtés des acteurs de la création. Il ne faut pas mettre de côté les difficultés propres à ces filières et trouver des passerelles communes entre deux entités qui ne dialoguent que rarement. Le COREPS est l'occasion de renforcer ce dialogue.

Charles DESSERTY tient à remercier tous les membres du COREPS pour leur présence et leur implication, ainsi que le travail des trois associations régionales investies dans son pilotage, Odia, NORMA et Normandie Images. Le souhait a en effet été de fonctionner selon un pilotage tournant et de faire en sorte que l'emploi dédié soit lui aussi tournant sur ces trois associations.

Il remercie à nouveau Frédérique UNGER pour l'important travail effectué au service du COREPS depuis le mois d'avril 2023. Elle est parvenue à donner un cadre très clair, en dressant des perspectives de travail solides, pour que cette instance fonctionne efficacement.

Le dispositif du COREPS est assez inhabituel, il n'est pas une machine à action, mais une machine à réflexion en matière culturelle, qui doit être partagée sur le long terme ; le COREPS a vocation à imaginer ce que sera demain et comment cela se déploiera pour la culture, et il conviendra d'y consacrer un temps certain. L'investissement de tous, sous la houlette de Frédérique UNGER, permettra de déboucher sur des propositions concrètes.

Il est à noter qu'en ce qui concerne l'État, le partenariat est clairement réaffirmé pour l'année à venir. Charles DESSERTY formule l'espoir que tous puissent ensemble faire avancer la réflexion autour du secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Pour conclure, Charles DESSERTY souhaite à tous et pour les mois qui viennent de grands et fructueux travaux, au service de la culture.



Normandie

Frédérique UNGER remercie à son tour Chloé Lacheray qui s'est chargée de la convivialité (café et chouquettes) ainsi que ses collègues de l'Odia Normandie qui l'accompagnent depuis sa prise de poste et tout particulièrement Annaëlle Richard et Fanny Fauvel qui permettront de passer le micro lors des échanges avec la salle.

Elle rappelle que depuis l'assemblée plénière de 2022, le COREPS s'est doté d'une coordination, pilotée par l'Odia Normandie, d'un règlement intérieur, d'un comité de pilotage, de trois groupes de travail et d'un [site Internet](#), sur lequel chacun peut retrouver le contenu des échanges menés au sein des groupes de travail, assemblées plénières et comités de pilotage, ainsi que tout ce qui est de l'ordre du fonctionnement de l'instance.

Frédérique UNGER invite Isiah MORICE, Emmanuelle RENOUARD, Pierre-Jérôme COULMIN et Jeanne MIRAMON PRASANNA, rapporteurs des groupes de travail du COREPS Normandie, à venir présenter leurs travaux et remercie à cette occasion NORMA et Normandie Images, qui participent au relai de communication, notamment avec la mise en place du formulaire d'inscription à ces groupes.

Isiah MORICE, professionnel du secteur des musiques actuelles et membre de droit du COREPS Normandie en sa qualité de représentant du syndicat des musiques actuelles (SMA), et Pierre-Jérôme COULMIN, également professionnel du secteur des musiques actuelles et membre invité, prennent la parole afin de présenter les travaux du groupe de travail **Aménagement culturel des territoires**.

1. Restitution des travaux 2023

Isiah MORICE (SMA) salue en introduction la possibilité qui lui est donnée de participer au COREPS Normandie en tant que représentant du SMA, qui œuvre en concertation avec NORMA, mais également avec Normandie Équitable. Pour Isiah MORICE, le travail de convergence et de coalition pour faire avancer les musiques actuelles et le territoire en général est une véritable conviction.

Il précise que sa présentation est une synthèse des travaux du groupe **Aménagement culturel des territoires**, qui sont en cours. Les travaux menés jusque-là ont porté sur la définition de ce qu'est l'aménagement culturel du territoire et le fil rouge a été celui de la diversité. Un autre élément de cette définition est d'observer comment l'aménagement est lié à son environnement naturel, montrant l'absolue nécessité de travailler en harmonie.

Le groupe de travail a dans un premier temps eu à se mettre d'accord sur le besoin de prioriser les choses.

Ainsi, la question de la **mobilité** apparaît comme une nécessité. Isiah MORICE évoque à cet égard le festival *En Mouvement* et le fait que les études montrent que 41 % des personnes ne se rendent pas aux événements culturels pour des raisons de mobilité, se privant ainsi de toutes les richesses culturelles du territoire.

Un autre élément a été mis en exergue à l'occasion des premiers travaux du groupe de travail : **la coordination et la coopération**, afin que tous les partenaires soient en harmonie, gagnent en efficacité et puissent faire avancer les choses de manière cohérente. Isiah MORICE évoque à cet égard la problématique de la SNCF, citée comme une hydre à trois têtes qu'il est difficile de mobiliser, véritable écueil dans cette nécessaire collaboration.

Un troisième point a son importance dans l'aménagement culturel du territoire : son **lien avec l'environnement** et notamment aux festivals, qui semblent une solution pour demain en matière de respect de l'environnement naturel. En effet, les spécialistes estiment qu'un festival à taille humaine n'a quasiment aucun impact sur les intrants (eau, air et sol). La question est de savoir comment évoluer sur un territoire sans le détériorer. Les festivals constituent par ailleurs de la matière sociale, intergénérationnelle et les politiques semblent avoir compris au fil des années la nécessité d'utiliser les festivals, formidables boîtes à outils.

Isiah MORICE rappelle à cet égard que la première pollution au monde est la destruction des espaces naturels. La notion de festivals permet en partie d'y remédier d'un point de vue culturel. Mais les tiers lieux permettent eux aussi à la fois d'exploiter et surcycler des équipements anciens, de travailler sur la mixité, de rendre malléable le territoire en en faisant des lieux de vie culturelle accueillant un public qui, d'ordinaire, ne viendrait initialement que pour consommer autre chose et partagerait finalement une expérience plus intense.

Pierre-Jérôme COULMIN (Focus Jazz) entend revenir plus concrètement sur les différentes sessions de travail. La première réunion a permis d'identifier sous la forme d'une analyse comparative un certain nombre de freins et d'opportunités (SWOT). Il est à noter que sur cette première session, dans les quatre champs du schéma, tant positifs que négatifs, les élus étaient systématiquement présents.

Une deuxième session à Caen le 17 octobre 2023 a été l'occasion de laisser penser que les festivals avaient un rôle important, en lien avec les réflexions de l'IGAC (Inspection des affaires culturelles) et Serge KANCEL, qui avait souligné en 2019 « *l'attention particulière que nécessitent les festivals du fait de leur rôle essentiel dans le paysage culturel, que ce soit sur le plan de l'offre artistique ou en termes de lien social et de quête du collectif.* » L'idée est donc que le festival est un objet culturel qui à lui tout seul cerne et répond à un certain nombre de problématiques claires.

Lors de cette deuxième session, le groupe a également mis l'accent sur trois thématiques fortes : accessibilité/mobilité, démocratie culturelle dans une logique de co-construction autour d'une logique de droits culturels et transversalité/coopération.

Ces groupes de travail ont donc permis d'avancer sur des points précis et la question de la définition de la notion d'aménagement culturel du territoire a donné lieu à une douzaine de propositions de définition par les membres de la troisième session. Pierre-Jérôme COULMIN fait lecture de l'une d'entre elles : « *Il s'agit d'un volet de l'aménagement du territoire visant à améliorer le cadre de vie et à corriger les déséquilibres en s'appuyant sur les associations et les droits culturels.* » Il semble intéressant par rapport à cette problématique des droits culturels de se rapprocher des écrits de Claude MOLLARD, créateur du concept des droits culturels en tant que haut fonctionnaire et conseiller ministériel auprès de Jack LANG. Ce sujet des droits culturels est évidemment un sujet crucial, qui va demander encore de nombreuses séances de travail.

Frédérique UNGER passe ensuite la parole à Emmanuelle RENOARD, professionnelle du secteur des musiques actuelles et rapporteuse du groupe **Qualification et sécurisation des parcours professionnels**.

Emmanuelle RENOARD (FC&MN-Formation Chant & Musique Normandie) procède à la lecture d'un texte coécrit par le groupe de travail, repris dans ses termes exacts : « *Le secteur culturel traverse une période de grande fragilité liée à l'inflation, à la crise des recrutements et la renégociation de l'assurance chômage, plus particulièrement des annexes 8 et 10, et au désengagement de certaines collectivités publiques. Face à ce constat, nous avons conscience de l'urgence à sécuriser les parcours professionnels dans toute leur diversité, artistiques, administratives et techniques.*

Le groupe de travail Qualification et sécurisation des parcours professionnels s'est réuni trois fois depuis septembre 2023. Il ne fait que commencer son travail. Nous avons fait connaissance, nous avons commencé par poser des diagnostics et des constats. L'écosystème normand est riche et dynamique.

Lors de sa troisième réunion, le groupe de travail a souhaité dans un premier temps mettre la formation au centre des priorités. Nous nous appuyons sur les enquêtes menées par l'AFDAS, NORMA et le Marchepied, par exemple, et continuerons à rechercher des ressources régionales et

nationales pour déterminer l'offre de formation qui pourra être faite à la fois aux employeurs, aux salariés et aux intermittents.

Pour nos prochains rendez-vous, nous envisageons tout d'abord de travailler à une liste de propositions concrètes permettant de faire évoluer la formation initiale, la formation professionnelle qui comprend la réalisation des acquis et de l'expérience, l'apprentissage et le transfert de savoir-faire et la communication et la connaissance des différents dispositifs existants, par exemple les réseaux de formation, les financements, les accompagnements sur le plus ou moins long terme. »

Frédérique UNGER donne ensuite la parole à Jeanne MIRAMON PRASANNA, rapporteuse du groupe **Création/diffusion**, membre invité et professionnelle du secteur du spectacle vivant, déléguée artistique de l'ensemble Variances, ensemble de musique contemporaine dirigé par Thierry PECOU.

Jeanne MIRAMON PRASANNA (Ensemble Variances) indique que le groupe de travail Création/diffusion s'est réuni en trois occasions depuis le mois de septembre 2023 afin de se questionner sur les enjeux de la diffusion notamment, trouver un espace commun de réflexion entre les acteurs et actrices du secteur spectacle vivant/audiovisuel et partager les expériences et attentes de chacun.

Le premier groupe, en septembre, était relativement équilibré entre les trois typologies de représentants et d'acteurs et actrices, équipes artistiques, lieux, institutions.

Le deuxième groupe, en octobre, comptait une majorité d'équipes artistiques.

Le troisième groupe comptait essentiellement des équipes artistiques. S'il convient de ne pas encore tirer de conclusions de ce constat, cela reflète selon Jeanne MIRAMON PRASANNA une difficulté de se rencontrer, de se retrouver, et donc la nécessité de réinventer des formats et occasions de rencontres.

Les pistes de travail de ce groupe se sont développées à travers les deux prismes droits culturels et écoresponsabilité, avec deux grands axes de réflexion : soutien et coopération et public et diffusion.

Sur le premier axe de réflexion, **soutien et coopération**, des questions et propositions concrètes ont pu émerger, telles que : Comment valoriser la coopération ? Comment décloisonner ? Comment mobiliser et harmoniser les filières entre elles ?

Quelques propositions ont été faites et notamment :

- accompagner les nouvelles et nouveaux arrivants par un système de marraines/parrains afin de faciliter la passation et le partage d'expérience,
- organiser des speed meeting sur le modèle du New deal à l'échelle régionale,
- proposer de présenter le travail d'une autre compagnie, comme sur le modèle des RIDA (Rencontres interrégionales de diffusion artistique), afin de favoriser la solidarité entre compagnies. Il a également été question de renverser les rôles, les compagnies peuvent-elles par exemple soutenir les lieux, et comment ?

Pour le deuxième axe de réflexion, **public et diffusion**, deux grandes questions ont été mises en exergue : Comment concilier création et sobriété ? Comment gérer les tournées ? Parmi les propositions, le groupe a longuement discuté du concept de nutri-score, sur le modèle alimentaire. Il s'agirait de proposer une évaluation de l'impact carbone d'un spectacle, qui serait noté et visible dans la programmation sur les sites et les brochures des salles. Cette proposition a été sujette à un certain nombre de controverses et discussions, et pourrait être développée à l'échelle d'un spectacle ou d'une salle et d'une saison, en se saisissant notamment de l'outil SEEDS, développé par ARVIVA.

Il a également été question d'équilibrer une programmation plus globale d'une salle entre projets vertueux sur le plan de l'écoresponsabilité et d'autres qui le seraient moins sur ce plan-là, mais plus vertueuses sur d'autres plans tels que la question des droits culturels.



Normandie

Idée a aussi été émise de se saisir de l'outil COOPROG développé par l'ONDA et d'inciter les programmateurs et programmatrices à l'utiliser et à faire circuler des spectacles sur cette plateforme.

À l'issue de ces présentations, Pierre-Jérôme COULMIN évoque l'idéal exprimé qui est de faire culture commune sur un certain nombre de problématiques partagées par l'ensemble des acteurs du secteur. A donc émergé une volonté de valoriser la création et la diffusion au niveau régional, y compris transrégional, même s'il reste beaucoup à investiguer au sein des cinq départements de la région Normandie. Dans cet esprit, il paraît essentiel de renforcer l'accessibilité à l'offre culturelle de manière générale pour les habitants du territoire, et donc d'optimiser plus encore le maillage culturel en Normandie. Cela recoupe les notions d'accessibilité, d'emploi, d'interopérabilité et de co-construction. Il est indispensable selon Pierre-Jérôme COULMIN de maintenir une logique de dialogue et d'interaction comme c'est le cas aujourd'hui.

Frédérique UNGER remercie les rapporteurs pour leur présentation et donne la parole à Hélène LITEAU-BASSE pour la présentation du plan de la Direction générale de la Création artistique, « Mieux produire, mieux diffuser ».

2. Présentation du plan de la Direction générale de la Création artistique - DGCA « Mieux produire, mieux diffuser »

Hélène LITEAU-BASSE (Directrice régionale adjointe déléguée à la création et aux industries culturelles de la Drac Normandie) a rejoint la DRAC Normandie en septembre 2023 en tant que DRAC adjointe déléguée à la création et aux industries culturelles.

Elle entend présenter les grands principes du plan « Mieux produire, mieux diffuser », lancé par la ministre de la Culture à Avignon à l'été 2023 et qui concerne le secteur du spectacle vivant, mais également celui des arts visuels.

Ce plan repose sur trois constats majeurs.

Le premier constat a pointé un déséquilibre entre les modèles de production et de diffusion de spectacles, à l'appui duquel une étude a été montée, diligentée par le ministère de la Culture et livrée en 2022 par le cabinet KANJU ([accessible sur Internet](#)). Ce rapport confirme un système actuel qui pâtit d'un excès de production et s'affiche en contrepoids avec des diffusions très limitées. Il pointe une fragmentation des moyens de production qui, dans le même temps, révèle des temps de représentation qui se voient raccourcis. Cette situation s'est aggravée par deux crises : la crise sanitaire, en raison de la suspension de la diffusion alors même que de nombreuses productions avaient été préparées, provoquant un phénomène d'engorgement, et la crise inflationniste, qui révèle la dépendance du secteur aux énergies fossiles et entraîne une réduction des marges artistiques des structures, qui doivent faire face à l'inflation énergétique et qui, souvent, se voient contraintes de réduire leurs aides à la production, voire ensuite l'aide à la diffusion. Dans ce contexte, les équipes ont de plus en plus de difficultés à monter leurs productions et trouver ensuite des dates de diffusion.

Le deuxième constat est celui de la difficulté des collectivités à maintenir leurs financements, elles-mêmes touchées par la crise inflationniste et la hausse du point d'indice.

D'autre part, face à l'urgence climatique, à l'effondrement de la biodiversité, à la raréfaction des matériaux et des ressources vient la nécessité impérieuse de pouvoir tenir compte de ces enjeux de transition pour réinventer collectivement de nouveaux modèles de production, de diffusion, de consommation, de déplacement pour pouvoir repenser un modèle plus soutenable, plus durable et qui tienne compte aussi des ressources planétaires, qui sont limitées. Ces enjeux ne sont pas



Normandie

seulement écologiques, la dimension sociale révèle également de manière accrue la nécessité de replacer les enjeux de parité et de diversité au cœur de la réflexion pour repenser la manière dont ces ressources sont réparties.

L'ensemble de ces constats impose de refonder des modèles existants.

Plusieurs objectifs à ce plan...

Objectif de production : retrouver des moyens de production similaires au moins à ceux de 2019. En effet, avec l'émiettement et la réduction, les moyens de production se sont amenuisés.

Objectif environnemental : il s'agit de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. En effet, en vertu de la loi européenne, l'Union européenne s'est engagée à atteindre la neutralité à horizon 2050.

Objectif technologique : il convient d'intégrer les enjeux de la révolution numérique et de l'intelligence artificielle, qui viennent bousculer la création artistique et interrogent les usages à développer au regard des nouvelles pratiques des habitants, mais aussi les usages à réduire pour trouver une politique publique du numérique plus responsable.

Objectif méthodologique : ces grands changements ne peuvent être mis en œuvre que dans un esprit collaboratif de coopération. La démarche est complexe et impose beaucoup d'humilité face aux enjeux qui s'imposent et nécessitent de penser collectivement aux solutions à trouver.

Mieux produire, de quoi s'agit-il ?

Le principe est de faire en sorte de retrouver des coproducteurs, peut-être moins nombreux, mais davantage impliqués dans la production sur le long terme.

L'idée est également de renforcer la durée et les moyens dédiés à la production, le maître-mot étant celui de ralentir, de favoriser un temps long dédié aux résidences de création permettant une autre rencontre des publics, un autre ancrage territorial, des temps de rencontre et des ateliers avec les habitants, évitant ainsi aux artistes d'être dans une course effrénée de déplacements.

C'est aussi porter une attention à la préservation de l'expérimentation, de la recherche, de l'innovation, être en amont ou en parallèle des processus de création et de production, et garantir la diversité des formes, des esthétiques et des approches en faveur de la liberté de création.

Mieux diffuser, de quoi s'agit-il ?

La moyenne de diffusion des spectacles dans une scène nationale est de 2,3 représentations par spectacle (source KANJU). L'idée est de revenir sur la notion de séries longues, qui permettent aux artistes d'avoir le temps de présenter leur spectacle, de rencontrer le public, et donc de repenser des tournées plus raisonnées dans le cadre d'une approche territoriale responsable et construite.

L'enjeu est également de mettre fin aux clauses d'exclusivité territoriale qui limitent la diffusion et de faciliter la reprise, c'est-à-dire de donner la possibilité aux productions qui ont trouvé leur public de durer plus longtemps, d'amortir les productions, objectif qui vient percuter les cahiers des charges, qu'il convient donc de réinterroger. Il s'agit de ne plus placer la nouveauté comme un attendu incontournable et rythmé, mais de prendre le temps de créer, de diffuser, de rencontrer.

Mieux diffuser, c'est enfin optimiser la diffusion européenne et internationale, dans la même logique que les tournées raisonnées évoquées plus haut, en repensant les cohérences de diffusion et de tournées.

C'est donc une refonte totale et globale des modèles de fonctionnement, en faveur de modèles plus soutenables et plus durables, coopératifs. Pour cela, la ministre de la Culture a obtenu du ministère de l'Économie et des Finances l'inscription d'une enveloppe de 10 millions d'euros dans le plan de loi de finances 2024. Si la somme peut sembler insuffisante au regard des enjeux qui viennent d'être évoqués, la logique est ici de faire effet de levier, d'amorcer ces grandes tendances. Mais ce sont bien les budgets de fonctionnement actuels qui vont être mobilisés pour cette transformation.

Cette démarche est co-construite. Le plan a été présenté et lancé à Avignon à l'été 2023 et plusieurs phases de concertation ont eu lieu à l'automne 2023, à la fois à l'échelle nationale, dans le cadre du CNPS (Conseil national des Professionnels du Spectacle), mais également des CTC (conseils nationaux des territoires pour la culture). La déclinaison s'est faite à l'échelle régionale dans le cadre des COREPS et a donné lieu à des interrogations relatives à l'aménagement culturel des territoires, à l'attractivité des métiers et aux modèles de production/diffusion. Ces questions sont partagées, réfléchies, traitées, investies par tous, l'occasion de voir à l'œuvre de nombreux acteurs, très engagés dans la démarche. Le CLTC (conseil local des territoires pour la culture) réunit les représentants des associations nationales d'élus. Des réunions entre acteurs sont également organisées, une autre façon de retrouver des formats de discussion et de présentation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème.

À ce stade, le plan « Mieux produire, mieux diffuser » couvre six grands axes thématiques :

- la coopération, à tous les niveaux (interlabel, scènes publiques/scènes privées, scène nationale/théâtre de ville ou MJC, coopération interrégionale...),
- la présence longue, le ralentissement, le fait de pouvoir offrir des temps de rencontre entre artistes, habitants, avec et sur les territoires,
- l'adaptation de l'offre culturelle aux nouveaux comportements et attentes des habitants (droits culturels, saisonnalité des programmations, mobilité et intermodalité, tarifs, usages qui replacent la parole des citoyens au cœur des réflexions...),
- l'intégration des enjeux de transition écologique et sociale, axe fort qui traverse l'ensemble des réflexions,
- la professionnalisation et l'attractivité des métiers ; le groupe de travail dédié à ce sujet a mis l'accent sur la formation, sur la fragilité des équipes artistiques, techniques et administratives, l'emploi initial, l'emploi continu, la professionnalisation, la communication autour des dispositifs existants de possibilités de financement, l'attractivité des métiers de production et de diffusion, métiers peu mentionnés et qui révèlent pourtant une grande précarité et un important isolement,
- la relation partenariale renforcée entre l'État et les collectivités territoriales, régions, villes, intercommunalités, départements.

C'est une démarche qui doit être suivie, qui nécessite de repenser aussi des modèles dans lesquels les acteurs et actrices du spectacle vivant évoluent, questionne profondément la manière de fonctionner, réinterroge aujourd'hui les cahiers des charges de l'ensemble des structures labélisées et conventionnées, requiert que l'État et les collectivités assouplissent et clarifient les attendus à cet endroit et implique de travailler en lien avec notamment l'ONDA (Office national de Diffusion artistique). La plateforme professionnelle COOPROG vise justement à essayer de renforcer les liens entre les lieux de diffusion afin de favoriser les tournées raisonnées. Cet outil est central et précieux. D'autres initiatives sont également mises en place, telles que l'idée du CDN de Rouen, qui réfléchit à la notion de « place verte » et à ce que l'on pourrait faire les jours « off », ou interdates, des éléments de décors. Le CDN de Rouen est donc en train d'identifier, à l'échelle nationale, avec des maisons d'opéra, des CDN et des scènes nationales, mais aussi avec des équipes artistiques, des emplacements qui pourraient accueillir les décors, qui resteraient quelques jours durant ces interdates, permettant ainsi aux équipes techniques de prendre le train puis de revenir plus tard. Cette démarche est en cours, elle s'inscrit dans un temps long, et continue de faire l'objet d'une réflexion collective ayant pour objectif une transformation profonde.

Jean-Baptiste JACOB (Opéra Rouen Normandie) estime que l'on ne peut que souscrire à ces deux axes que sont « Mieux produire, mieux diffuser » et nombreux sont les acteurs et actrices du secteur à être déjà dans cette démarche, parfois malgré eux. Mais il s'interroge : est-on vraiment à l'aube d'un changement de paradigme du côté du ministère de la Culture ? Il semble que ce soit le cas au vu

de la présentation faite par Hélène LITEAU-BASSE. Le premier critère dans la plupart des cahiers des charges étant le nombre de productions/créations, le ministère de la Culture entend-il revoir profondément les critères pour tous les lieux labélisés et conventionnés ?

D'autre part, si l'on doit assumer le fait qu'il y ait un excès de spectacles, qu'en est-il de l'impact sur l'emploi ? Moins de créations, moins de productions entraînent nécessairement moins d'emploi artistique et technique. Cette évolution est-elle anticipée ? Combien de temps cela va-t-il prendre ? Comment tout ceci sera-t-il géré ?

Hélène LITEAU-BASSE confirme que le secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel se trouve à l'aube d'une transformation profonde. On parle de mutation, d'impact sur la révision des cahiers des charges, qui, à l'heure actuelle, ne tiennent pas compte de ces logiques de ralentissement. Tous ces objectifs sont donc pointés et les questions de l'harmonisation et de l'adaptation des outils juridiques, notamment avec les collectivités territoriales, se posent. C'est un partenariat qui s'engage à cet endroit, la volonté est de pouvoir intégrer ces nouveaux modèles. Certains dispositifs ont déjà pu être assouplis ces dernières années, Hélène LITEAU-BASSE évoque à cet égard les aides déconcentrées en faveur du spectacle vivant, notamment en faveur des équipes artistiques, qui ont déjà fait évoluer les temporalités en termes d'aide et modifié les cadres existants. La prochaine étape est désormais celle des lieux conventionnés et labélisés.

Sur la question de l'équilibre entre production et diffusion, s'il y a moins de production, il y a plus de diffusion. Si l'on passe sur des séries plus longues, le temps de représentation est plus important. Toutefois, la question des métiers plus spécifiquement dédiés à la création se pose. Mais dans cette logique de soutenabilité, il convient de rechercher des modèles durables prenant en compte la fragilité de l'ensemble de la situation des professionnels, qu'ils soient issus d'équipes artistiques, techniques ou administratives. C'est donc une réflexion plus large qui doit être menée.

Matthieu CATTONI (NORMA) se félicite de voir ce bel engagement sur des sujets de transition, notamment, qui vont à son sens accompagner un travail qui a démarré, conjoint entre la Région, la DRAC et les collectivités territoriales pour agir de manière opérationnelle et effective sur les sujets de l'énergie et des mobilités.

Ada WUDJEK (CD 76) entend revenir sur la question du COREPS. Elle souligne le fait que les quatre rapporteurs qui viennent d'être entendus proviennent du secteur de la musique. Des éléments sectoriels spécifiques ont-ils été repérés ? L'ensemble des champs disciplinaires est-il représenté au sein du COREPS ? Si Ada WUDJEK trouve intéressant que les musiques, et particulièrement les musiques actuelles, soient représentées, elle souhaite s'assurer que les autres champs sont eux aussi envisagés. Elle évoque à cet égard la question de la production/création/diffusion, pour laquelle il existe de véritables spécificités dans certaines disciplines, telles que la danse.

Frédérique UNGER indique que sur la base du formulaire d'inscription à manifester son intérêt pour participer aux groupes de travail (relayé par NORMA et Normandie Images), 120 personnes se sont portées volontaires, avec une représentation massive du spectacle vivant, plus légère pour les musiques actuelles, et plus légère encore pour le cinéma/audiovisuel.

Elle explique ensuite que les quatre rapporteurs ayant pris la parole ce jour sont ceux qui étaient disponibles pour cette plénière et disposés à le faire.

En ce qui concerne le groupe production/création/diffusion, Frédérique UNGER précise que les groupes sont en cours de stabilisation, après trois rendez-vous seulement.

Elle admet toutefois que cette notion de représentativité doit être absolument observée de près et respectée.



Normandie

Hélène LITEAU-BASSE rappelle que le secteur des musiques actuelles est très engagé, investi et structuré. Elle évoque à cet égard l'impact des festivals, véritables outils de rencontres et de liens sociaux. Elle se félicite néanmoins de l'existence de plusieurs agences régionales en Normandie, historiquement structurées et très performantes, telles que l'Odia Normandie, qui a engagé un travail extrêmement intéressant dans le cadre de la Collaborative et Objectif 13 et accompagné nombre de structures, équipes artistiques comme opérateurs, en lien avec un écoconseiller. Sur le secteur de l'audiovisuel, Normandie Images est elle aussi concernée par le COREPS, même si une sous-représentation des professionnels de l'audiovisuel et de l'image est à déplorer.

Sur la question de la représentativité des secteurs, **Amélie CLÉMENT (FRAR Normandie)** souhaite que soit menée une étude sur les moyens respectifs. Elle n'est pas certaine en effet que l'ensemble des représentations syndicales ou professionnelles bénéficient des mêmes moyens pour se mobiliser. Il serait judicieux selon elle d'effectuer un premier constat sur la mobilisation et sur qui a les moyens de le faire (intermittents/permanents notamment). Elle évoque à ce sujet la filière technique, très peu représentée alors même qu'elle est une cheville ouvrière indispensable. Pour pallier ces difficultés, il serait intéressant de mettre ces professions autour de la table des diverses instances et de voir la possibilité dans les structures de faire tourner les représentants. Ceux-ci pourraient avoir des fonctions différentes : fonction de direction, pour une lecture globalisée, chargés de médiation, responsables de billetterie, techniciens, directeurs techniques, régisseurs généraux, etc. qui pourraient amener parfois dans les espaces d'échanges un regard différent apportant une nouvelle vitalité dans le processus de réflexion.

S'agissant du déséquilibre des aides, Hélène LITEAU-BASSE admet que les moyens consacrés ne sont pas les mêmes du point de vue sectoriel. L'un des objectifs du plan « Mieux produire, mieux diffuser » est de s'appuyer sur les opérateurs les plus structurés, ceux qui disposent de plus de moyens pour faire en sorte que les ressources et les moyens soient mieux partagés et profitent en transversalité à d'autres. Elle évoque à cet égard la possible coopération, encore assez peu à l'œuvre, dans des logiques interlabel, mais également avec les théâtres de ville, les scènes nationales et CDN, lieux au sein desquels le dialogue est encore trop rare. La question d'autres lieux d'accueil et de représentation, tels que la rue, sont aussi des espaces à investir.

Sur la question des représentants des professionnels techniques, le constat est partagé. Les directions techniques sont des maillons essentiels de l'intégration des enjeux de transition environnementale et sociale, notamment, mais il est difficile de les mobiliser et de les intégrer dans les espaces de discussion. Il s'agit donc de réfléchir à l'occasion des prochaines sessions du COREPS à une diversification de la représentativité des professionnels.

Isiah MORICE indique avoir rencontré avec le CMA une partie de la DGCA et fait état d'un témoignage relatif au sacrifice consenti par le secteur, tant financier qu'en termes de temps, pour être présent dans ces moments.

Virginie GUILLAUMET (Association Cultures Jazz) souhaite savoir comment le COREPS entend mobiliser les acteurs décisionnaires, c'est-à-dire les élus, souvent très peu informés de la politique culturelle et des enjeux sur les territoires ruraux, et parfois très éloignés dans leurs décisions et leurs choix, qui reposent encore sur une politique culturelle très ancienne et décalée par rapport à la réalité. Elle évoque à cette occasion sa communauté de communes de 63 maires qui n'apporte jamais de réponse lorsqu'elle est sollicitée. Elle estime crucial que chacun soit acteur face aux multiples difficultés en matière de statut ou de financement que rencontrent les professionnels de la culture.

Virginie GUILLAUMET s'interroge sur la capacité de la DRAC à inviter les élus territoriaux de petites communes, qui ont des dotations parfois inexistantes en raison du fait qu'il n'y ait même pas de ligne culturelle, mais simplement une ligne animation dans leurs budgets, à mener cette réflexion.

Hélène LITEAU-BASSE indique que la démarche de concertation se déploie à l'échelle nationale (CNPS), mais également à l'échelle locale au travers du CLTC, qui réunit tous les représentants des associations nationales d'élus, communes rurales, villes de France, maires de France, etc.

Cette démarche pourrait également être complétée par une présentation et une rencontre, découpée sur les territoires, afin de favoriser la présence des élus concernés, élément qui reste à construire avec la Région et les départements. L'idée est de favoriser cette instance de dialogue avec les élus, au-delà du CLTC, qui reste un véritable espace de dialogue entre élus et État.

Catherine MORIN-DESAILLY entend apporter des réponses à la question de l'implication des élus, leur sensibilisation à la culture, leur engagement. L'implication des territoires est très variable, notamment en milieu rural, où on trouve des établissements publics de coopération intercommunaux, très engagés pour la culture. Cet engagement est évidemment inégal selon les communes et communautés de communes, néanmoins, les élus sont conscients que la culture est un élément important pour l'attractivité et la vitalité du territoire. Une rencontre avec les présidents d'intercommunalités, leurs vice-présidents en charge de la culture ainsi que tous les maires intéressés est envisagée afin de leur présenter les dispositifs mis en place en faveur des droits culturels, autour d'un projet pour le bassin de vie concerné, façon judicieuse de sensibiliser les élus à un projet culturel de territoire. Cette démarche pourrait être menée avec les départements, qui mettent souvent en place des conventions de développement culturel, et la DRAC. Ces sujets doivent être partagés et les déserts culturels de Normandie doivent faire l'objet d'une réflexion profonde allant dans le sens des droits culturels. Des réunions sont prévues à cet égard dans le courant du printemps 2024.

Catherine MORIN-DESAILLY évoque ensuite la coopération avec les collectivités territoriales et les concertations qui sont en cours. Elle insiste sur l'importance que ces concertations aient lieu rapidement, tant au niveau national que local, c'est-à-dire au niveau du CNTC, qui ne s'est pas réuni depuis Avignon, où a été présenté le dispositif dans ses grandes lignes, comme à celui du CLTC, qui s'est réuni il y a peu de temps à la préfecture de Normandie. En effet, dans le dispositif, on entend que 10 millions d'euros sont investis par le ministère de la Culture, consentis par Bercy, 10 millions d'euros dans les collectivités territoriales et l'équivalent en économie. Comment tout ceci se construit-il ? La part apportée par les collectivités territoriales est-elle rétroactive ? En effet, si l'on plaide pour la Région Normandie, depuis la crise du COVID, la nécessité de mieux produire pour mieux diffuser a pu être mise en exergue, un grand nombre de créations n'ayant pas trouvé le temps de leur diffusion. La question du développement durable a également été soulevée, les théâtres de proximité, notamment, ont été multipliés par deux ces dernières années. Tout cela participe selon Catherine MORIN-DESAILLY au maillage territorial et au mieux diffuser puisque cela ouvre des scènes aux productions que le réseau soutient. Elle précise que la Région n'a pas fléchi dans son budget ces 10 millions d'euros uniquement sur le « Mieux produire, mieux diffuser ». En revanche, cet état d'esprit l'anime fortement. Il reste néanmoins à déterminer de quelle façon peut se faire la co-construction et la coopération, un temps d'échange s'avère donc absolument nécessaire.

Hélène LITEAU-BASSE explique que la somme de 10 millions d'euros est inscrite par l'État dans le cadre d'une coopération avec les collectivités. Si la somme semble insuffisante, l'objectif est que cette dotation puisse faire levier, c'est l'ensemble des budgets de fonctionnement actuels qui doivent être réinterrogés sous le prisme des enjeux impérieux de transition écologique et économique. Face à cette amorce, il y a l'attente que les collectivités territoriales puissent s'engager dans le cadre de dispositifs de soutien. Ces dispositifs existent parfois déjà et ils sont vertueux.



Normandie

L'objectif d'un plan comme celui-ci est de donner une force de frappe ou de massifier différemment les dispositifs existants. Le plan « Mieux produire, mieux diffuser » a pour vocation de soutenir des projets nouveaux, mais également des projets existants. Tout ceci se construit, c'est presque, selon Hélène LITEAU-BASSE, du « cousu main » et la traduction de ce plan ne sera pas la même d'une région à l'autre. Il convient de tenir compte des spécificités, des singularités des dispositifs déjà à l'œuvre, des ressources dont on dispose. Face au constat que les moyens se réduisent, comment fait-on pour mieux les partager dans un dialogue construit avec les collectivités territoriales, et en premier lieu avec la Région ?

Laurance BUSSIERE (Association Maires ruraux – Maire de Daubeuf-la-Campagne) se dit déçue de ce qu'elle vient d'entendre dans la mesure où beaucoup de choses sont faites dans le milieu rural, même si elles ne sont pas mises en avant. Les maires de petites communes travaillent énormément sur le sujet de la culture. Elle invite les représentants du COREPS à s'interroger sur le fait que les maires ne s'adressent pas à eux, et inversement.

Frédérique UNGER donne la parole à Marjorie GLAS, coordinatrice du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes, invitée par la coprésidence du COREPS Normandie afin d'éclairer les premiers pas du jeune COREPS normand.

3. Le Coreps - un nouvel outil pour le territoire et au service des professionnels : Quelles opportunités nouvelles pour les professionnels et quelles actions communes à mener ?

Marjorie GLAS (Coordinatrice Coreps – Auvergne-Rhône-Alpes) indique que le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes est né en 2021 pour des raisons liées au contexte local et avant même que la circulaire ministérielle ne demande aux DRAC de s'en préoccuper. En effet, les organisations d'employeurs comme les syndicats salariés avaient fait part de leur souhait de voir un COREPS se monter dans le contexte de la crise sanitaire. Il existait déjà une instance informelle dévolue aux organisations d'employeurs (la Plateforme), qui avait sollicité pendant la crise sanitaire la DRAC et la Région afin d'avoir des échanges réguliers sur la situation du secteur et les aides attribuées. Du point de vue des syndicats salariés, le COREPS est une revendication qui a émergé au moment des occupations des théâtres, nombreuses et pérennes dans la région. La CGT et de nombreuses organisations syndicales avaient émis le souhait d'organiser un COREPS. La mobilisation a donc été forte et la DRAC et la Région ont répondu dès 2021 à cette demande.

Par ailleurs, il existe en Région Auvergne-Rhône-Alpes une tradition de dialogue social important et plus particulièrement le COEF (contrat objectif emploi formation), porté par la Région, qui permet de réunir autour de la table de manière régulière les organisations d'employeurs et syndicats de salariés, ainsi que les organismes sociaux, afin de discuter spécifiquement des questions d'emploi/formation. Le COREPS s'est donc appuyé en partie sur cette expérience puis a élargi les débats.

Marjorie GLAS précise que le COREPS est composé d'organisations représentatives, mais dès le début, les réseaux et fédérations non représentatifs ont également été intégrés, comme c'était le cas au sein du COEF. Le COREPS est donc composé de membres de droit et de membres invités. Il était important de les intégrer dans la mesure où une certaine frange du territoire est peu syndiquée, les structures adhérant assez peu aux organisations représentatives. Ouvrir à ces réseaux, parfois locaux, permet d'inclure des territoires. Des compagnies de marionnettistes et de danse ont également été intégrées au COREPS, disciplines souvent assez mal représentées dans les organisations représentatives.



Normandie

Le COREPS se réunit une fois par an à l'occasion d'une assemblée plénière, en présence de tous les représentants désignés par les organisations membres du COREPS.

Ces organisations sont réparties en trois collèges distincts : collège salariés, collège employeurs, collège État et collectivités, on l'on retrouve DRAC et Région, qui sont copilotes, et les associations d'élus envoient elles aussi des représentants élus ou agents de collectivité. Des élections sont organisées tous les deux ans dans chacun des trois collèges, permettant de désigner quatre représentants par collège, siégeant dans un comité de pilotage plus restreint que ce que préconisait la circulaire ministérielle.

Ainsi, le comité de pilotage est composé de douze membres auxquels s'ajoutent l'État et la Région, soit quatorze membres en tout. La parité est maintenue entre organisations d'employeurs et syndicats salariés. Le comité de pilotage se réunit tous les trois ans, avec pour objectif d'impulser les grands thèmes qui devront être abordés par les groupes de travail. Cette instance est plus politique et peut être convoquée par toute organisation qui le souhaite, à tout moment, afin de discuter en urgence de points de politique ou alerter sur une situation d'urgence dans le secteur.

Six groupes de travail ont été menés en 2021, œuvrant sur six thèmes :

- Politiques publiques
- Emploi/formation
- Production/diffusion
- Territoires et habitants
- Festivals
- Protocoles sécuritaires/sanitaires

Ces six groupes ont fonctionné pendant un an, selon des temporalités différentes, au gré des besoins. Au terme de cette année, il est apparu nécessaire de réduire le nombre de groupes, en raison du fait que le COREPS est fortement chronophage pour ses différents membres. Les groupes ont donc fusionné pour aboutir à trois groupes :

- Politiques publiques (une réunion par mois)
- Emploi/formation
- Festival (une réunion toutes les six semaines)

La parité employeurs/salariés n'y est pas forcément respectée, sont libres de venir toutes les organisations qui le souhaitent, dans un maximum de trois représentants par organisation.

Frédérique UNGER interroge Marjorie GLAS sur les opportunités et les travaux concrets menés par le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes et souhaite savoir comment s'articulent les missions de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant avec ce qui se dit au sein des groupes de travail du COREPS.

La question de l'intégration du poste de coordination à l'agence s'est effectivement posée en interne et Marjorie GLAS entend expliquer comment se sont articulées les missions de l'agence avec celles du COREPS.

Le groupe **Festivals** s'est donné progressivement pour mission de se positionner en observatoire de festivals. Une étude est ainsi menée une fois par an auprès des festivals de la région, permettant de recueillir des informations sur leur équilibre financier, leur fréquentation, l'emploi, etc. Cet observatoire permet ensuite de travailler sur des préconisations, qui sont par la suite discutées avec l'État, la Région ainsi qu'avec les collectivités, les études servant de base de discussion avec celles-ci. Le groupe **Emploi/formation** met différents sujets à l'ordre du jour. Une étude portant sur les conditions de travail et le vécu au sein des structures du spectacle vivant au sortir de la crise sanitaire a été réalisée. Elle a permis d'alerter sur différents points, d'identifier des difficultés propres au secteur et de porter des préconisations au niveau national, mais également travaillées avec la CPAM au niveau local, ou avec l'ARACT (Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail), devenue ANACT et avec l'AFDAS pour les besoins en termes de formation. L'idée est donc de faire



Normandie

remonter les informations au niveau national, mais aussi de travailler avec les interlocuteurs régionaux, qui sont d'ailleurs membres du groupe Emploi/formation.

Le groupe **Emploi/formation** a également travaillé de février à juin 2023 sur la lutte contre le travail illégal, en partenariat avec le bureau des licences et la DREETS, et sur un vademecum règlementaire rappelant les bonnes pratiques. Voyant qu'un des écueils rencontrés était la méconnaissance des bonnes pratiques, mais aussi la difficulté à informer largement les employeurs potentiels, le COREPS s'est appuyé sur l'agence pour organiser des webinaires. Un webinaire a été organisé en direction des élus et agents des collectivités, qui sont d'importants employeurs occasionnels du spectacle vivant, afin de les sensibiliser à cette question, en partenariat avec la DRAC, la DREETS, le CNFPT, l'AMRF, etc. Un autre webinaire a également été organisé sur la même question, cette fois à destination des employeurs professionnels. C'est là une manière d'articuler les travaux du COREPS et une mise en œuvre opérationnelle de transmission d'informations qui va s'appuyer sur l'agence.

Le groupe Emploi/formation mène actuellement une autre étude relative à l'évaluation des formations rendues obligatoires en termes de prévention des violences et harcèlement sexiste et sexuel. Les résultats de cette enquête vont permettre de travailler avec l'AFDAS sur l'amélioration de l'offre de formation, mais également avec l'organisme HF Auvergne-Rhône-Alpes afin de déterminer si leur système d'écoute est pertinent. L'idée est d'appuyer ces préconisations et ces études sur des partenaires avec lesquels le COREPS pourra agir de manière opérationnelle.

Le groupe **Politiques publiques** a travaillé pendant près d'un an sur des préconisations permettant de repenser le soutien à la production/diffusion, tant dans les lieux de création artistique qu'au sein des équipes. Ces préconisations, sur l'initiative de la DRAC, vont faire l'objet d'expérimentations sur différents territoires. La Région observe pour l'instant cette expérimentation avant de l'intégrer par la suite. Les collectivités partenaires souhaitent quant à elles orienter d'autres modalités de coopération et modes de financement du secteur.

Le COREPS est donc un espace qui permet de se mettre à l'œuvre de manière opérationnelle pour changer les choses, trouver des leviers pour améliorer le mode de fonctionnement du secteur, mais c'est aussi un temps d'échanges entre professionnels, de concertation et de discussion. Il s'agit de trouver un certain équilibre entre l'aspect opérationnel et l'aspect très simple du dialogue social, c'est-à-dire s'écouter, entendre les désaccords et savoir alerter. À cet effet, chacun des groupes de travail commence par un tour d'actualité, qui peut être parfois long, compte tenu de l'importance des sujets soulevés parfois.

Sur l'expérimentation qui va être mise en place en région Auvergne-Rhône-Alpes, **Bertrand LANDAIS (Théâtre de l'Étincelle)** évoque la récente réunion organisée par différents acteurs sur le territoire normand à la Maison Université de Rouen sur les questions des enjeux de transition et de redirection écologique. Des envies de coopération existent et font partie des objectifs du plan « Mieux produire, mieux diffuser » ; se font également sentir des envies de collaboration entre des lieux labélisés et des lieux municipaux, l'envie d'aller assez vite, les enjeux étant importants.

Bertrand LANDAIS évoque par ailleurs l'expérimentation mise en place et révélée par un rapport d'étude mis en ligne par Arviva auprès de quatre structures ayant expérimenté de nouvelles façons de travailler durablement la diffusion. Il interroge Marjorie GLAS sur les détails de l'expérimentation que le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes entend mener afin de voir si de nouvelles collaborations pourraient être mises en place en Normandie.

Marjorie GLAS indique que les préconisations travaillées par le COREPS étaient de différents ordres. Elles consistaient à la fois à penser différemment le financement des équipes et trouver des lieux pour les sortir de la précarité, et à consolider l'emploi artistique et les emplois supports.

Une demande de sortie des appels à projets et une demande de financement qui puisse être global et qui ne serait pas nécessairement du conventionnement ont été formulées.



Normandie

Une plus grande coopération entre les collectivités a également été préconisée, l'idée étant d'éviter des cahiers des charges qui s'ajoutent les uns aux autres, avec de petits financements épars, la multiplication d'appels à projets, dans une volonté de simplification, de cohérence entre les politiques afin que cela soit moins chronophage pour les acteurs culturels.

Enfin, la question de la transition écologique est un point important de l'expérimentation, avec une grande volonté de revenir au « local », mais une grande difficulté à penser collectivement.

La DRAC a proposé de mettre en place cette expérimentation et des demandes de subventions ont été faites au titre du plan « Mieux produire, mieux diffuser », un certain nombre de préconisations recoupant de nombreux éléments du plan.

La manière dont l'expérimentation va se faire dépendra des collectivités. Une note d'intention leur a donc été demandée, devant préciser quels éléments de préconisation étaient mis en œuvre, quel était le projet, sur quel dispositif existant ou manque il s'appuyait. Un choix des collectivités sera ensuite opéré, probablement de manière conjointe entre la DRAC Région et les membres du COREPS. Il est souhaité que les candidatures soient collectives. Il y aura donc au minimum deux niveaux de collectivité et trois collectivités différentes, dans une volonté plurielle de porter les choses. Certaines collectivités souhaitent travailler sur la question des tournées, ou comment mettre en place des dispositifs pérennes de tournée sur des territoires ruraux. D'autres aimeraient travailler l'implantation pérenne d'équipes artistiques sur leur territoire, qui prenne en compte non seulement tout le processus de création/diffusion, mais aussi la question de la formation des artistes.

L'idée est de faire en sorte que les préconisations du COREPS puissent rejoindre les politiques publiques locales.

Adeline FLAMBARD (SNSP) souhaite savoir si à la création du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes celui-ci avait à sa disposition un diagnostic du secteur culturel de la région et des territoires ou si c'est le COREPS qui a permis d'avoir une meilleure vision des différents secteurs et thématiques de la région.

Marjorie GLAS explique que la question du diagnostic a fait l'objet d'un grand nombre de discussions avec les organisations, qui souhaitaient partir sur une base commune. Des demandes de chiffres ont donc été faites auprès des différentes collectivités (État, Région) sur ce qui était financé. Sur la question de l'emploi, les chiffres se sont avérés plus compliqués à manipuler. Il est certes fondamental d'avoir des chiffres, mais il est indispensable d'être en mesure de travailler malgré une absence de diagnostic suffisant et complet. Le COREPS organise des temps de réunion lors desquels chiffres et constats sont reposés. L'agence Auvergne-Rhône-Alpes publie par ailleurs tous les deux ans un atlas du spectacle vivant permettant de poser le constat de l'implantation des compagnies sur le territoire, le nombre de compagnies conventionnées, pour quel montant, etc. Mais cela reste insuffisant, selon Marjorie GLAS.

Les échanges de points de vue entre syndicats, employeurs et salariés, entre disciplines, entre personnes issues de différents territoires permettent toutefois de poser aussi des diagnostics partagés. Le diagnostic est donc important, mais il convient de ne pas s'arrêter à cela si l'on veut avancer.

Cette présentation étant terminée, Marjorie GLAS quitte l'assemblée plénière.

Frédérique UNGER ouvre le débat relatif aux différentes interventions.

Ada WUDJEK (CD 76) souhaite revenir sur le plan Création/production/diffusion et sur l'important travail que le département a pu mener sur la modernisation des modalités d'intervention pour les prochaines années. Les collectivités ont selon elle un rôle à jouer pour ne pas corréliser le soutien aux équipes artistiques à uniquement, la création. La perception de la façon dont on soutient s'en trouve donc modifiée, ce qui est une véritable révolution pour la collectivité. Cette modernisation ne nécessite pas de budget supplémentaire, mais une lecture différente des projets qui permettra



Normandie

d'éviter cette pression sur la création que subissent les compagnies artistiques. Selon Ada WUDJEK, il y a là tout un espace pour les aides aux projets, les soutiens annuels, les conventionnements, qu'il convient de décorrélérer du soutien à la création.

Katell BIDON (SNSP) souhaite savoir si le plan de financement de 10 millions d'euros évoqué par Hélène LITEAU-BASSE est uniquement au bénéfice des scènes conventionnées ou s'il s'adresse également aux scènes publiques et associations.

Hélène LITEAU-BASSE indique que le plan est destiné aux scènes conventionnées et labélisées, avec l'objectif toutefois que les projets ne servent pas que les structures. Les scènes conventionnées et labélisées seront ensuite en mesure de prendre en charge des projets transversaux, permettront d'irriguer et d'associer d'autres typologies de lieux, théâtres municipaux ou théâtres de quartier, avec l'idée que cela puisse également infuser auprès des équipes artistiques. Les équipes et réseaux labélisés et conventionnés porteront les projets, mais avec la recherche de co-bénéfices pour l'ensemble des acteurs.

Jean-Louis COTTAIS (SMA) souhaite connaître le calendrier de mise en œuvre et la méthodologie de travail relatifs au plan « Mieux produire, mieux diffuser ».

Hélène LITEAU-BASSE indique que la démarche est en cours, l'enveloppe de 10 millions d'euros étant simplement venue faire amorce. Les lignes de crédits seront quant à elles connues au premier trimestre 2024. Le plan en est au stade de l'identification à l'échelle nationale, il convient en effet dans un premier temps de repérer dans chaque région les projets éligibles, ce qui nécessite des discussions avec le COREPS, les collectivités, les agences et les porteurs de projets afin d'identifier les projets susceptibles de répondre aux attentes. La répartition des enveloppes sera mieux connue dès le premier trimestre 2024 ; à ce jour, aucune répartition n'est arrêtée, mais il est d'ores et déjà certain qu'elle ne se fera pas selon une division mathématique, mais qu'elle sera adossée à la qualité des projets et aux co-bénéfices qui pourront être mis en avant. Les projets ne sont pas portés par la DRAC, qui a seulement pour rôle de repérer ceux qui, à l'échelle régionale, peuvent répondre à ces grands objectifs et ces enjeux importants.

Jean-Christophe APLINCOURT (SMAC 106) s'interroge sur le plan « Mieux produire, mieux diffuser », jugeant qu'il consiste à dire qu'il y aurait trop de prétendants artistes en France, alors qu'il n'y en a selon lui jamais assez et qu'il convient d'épouser la dynamique de création qui existe aujourd'hui. Pour Jean-Christophe APLINCOURT, il est impératif que ce plan ne se traduise pas en « darwinisme », en réduction de la base de la pyramide. L'enjeu est plutôt au sommet de la pyramide, les grandes structures se doivent de mener des actions exemplaires, exigeantes sur la création comme sur la diffusion. Il estime en effet que les projets coproduits entre grandes structures qui ne tournent pas ne devraient pas exister et souhaite que l'on adapte les dispositifs existants, tels que le plan « Résidence » du ministère de la Culture relatif aux musiques actuelles, qui mériterait d'être assoupli afin de mieux coller au terrain. Jean-Christophe APLINCOURT juge par ailleurs qu'une part d'innovation doit également être portée, notamment dans le croisement des arts.

Charles DESSERTY précise que le but n'est bien entendu pas de réduire le nombre d'artistes ; la genèse de ce plan est le fait conjugué de deux crises que le secteur a subies, crise sanitaire et crise énergétique. Grâce à l'action de l'ensemble des partenaires publics, l'écosystème de création est resté en mouvement pendant toute la durée de la crise sanitaire, par des moyens considérables, ce qui a abouti mathématiquement à un phénomène d'entonnoir. La crise énergétique et l'inflation sont venues compliquer plus encore la situation, et ce, dès 2022, année noire pour tous, sans que personne n'ait pu rien anticiper.

Aujourd'hui, l'écosystème marque sa capacité d'adaptation. Ce plan, issu d'une importante concertation, vient réinterroger les modèles afin que chacun puisse conserver sa place, il vient aider les nouveaux projets, sur la base d'une réflexion partagée entre l'État et les collectivités. Les mesures nouvelles seront apportées sur de nouveaux projets, en fonction de l'investissement collectif, d'où la discussion nationale que Catherine MORIN-DESAILLY espère, et ses déclinaisons territoriales.

Anne-Sophie PAUCHET (Cie Akté) entend revenir sur la question de l'intermittence et de la permanence artistique. Si elle admet que les aides devraient être apportées au fonctionnement de projets globaux, elle estime que l'enjeu pour les compagnies, en termes de production et de diffusion, est un enjeu de survie et d'emploi. Il n'est pas possible d'être salarié ou intermittent du spectacle si on ne se trouve pas dans un cadre de production et de diffusion. De nombreux emplois sont liés stricto sensu au fait de répéter et jouer un spectacle, et il en est de même pour la musique. Anne-Sophie PAUCHET alerte par ailleurs sur le fait que le darwinisme est déjà à l'œuvre et que l'inquiétude est grandissante chez de nombreux professionnels, intermittents artistes et techniciens, dans une moindre mesure.

La question de l'intermittence et de la permanence artistique n'est pas nouvelle, mais elle est complexe et pourrait faire l'objet d'un chantier à mettre en œuvre dans les questions du COREPS.

Céline PORTES (PROFEDIM) s'interroge sur les raisons de l'exclusion des festivals du plan « Mieux produire, mieux diffuser », alors même qu'ils sont touchés eux aussi par des pratiques qui sont loin d'être vertueuses. Il y aurait selon elle matière à inviter les festivals à coopérer à ce plan.

Céline PORTES souhaite également savoir si les mesures sociales en termes de salaire et d'indemnités sont prises en compte dans le plan « Mieux produire, mieux diffuser ». Comment indemniser ou rémunérer une mobilité plus lente, dans le cadre d'une tournée longue par exemple et des frais que cela implique ? Qu'en est-il de la notion de nouveaux droits, droits secondaires, droits patrimoniaux, notamment pour les scénographes et leur réemploi ?

Sur la question des festivals, Charles DESSERTY précise que le ministère de la Culture s'est réinvesti assez fortement sur les festivals en 2021. Les festivals bénéficient eux aussi d'une enveloppe de 10 millions d'euros, ce qui a permis de se réengager sur les festivals, qui sont des moments importants pour la production, pour l'émergence, pour le soutien aux artistes. Il est toutefois vrai que dans la première phase du plan « Mieux produire, mieux diffuser », les festivals ne sont pas directement concernés, même s'ils le sont en tant que partenaires d'un certain nombre de structures et d'artistes. Charles DESSERTY a néanmoins bon espoir que dans sa deuxième phase, une fois que le principe de ce plan sera installé, il sera possible d'ouvrir l'assiette des bénéficiaires.

Catherine MORIN-DESAILLY confirme que les festivals bénéficient d'un plan d'accompagnement important. Dans le cadre du plan Mobilité évoqué en introduction, des solutions seront recherchées pour permettre aussi la venue des publics et travailler ces questions essentielles.

Catherine MORIN-DESAILLY cite le festival porté par l'ensemble Correspondances et Céline PORTES et rappelle que l'ensemble est financé et mis en résidence à la scène lyrique de Caen, qui bénéficiera du dispositif « Mieux produire, mieux diffuser ». Il y a donc là un effet domino.

Nul besoin toutefois d'attendre des fonds spécifiques pour travailler ensemble à une articulation et à une cohérence des programmations. Catherine MORIN-DESAILLY ajoute à cet égard qu'un grand nombre des programmations proposées par les festivals reposent sur les forces vives des ensembles permanents ou en résidence qui circulent sur le territoire. C'est donc tout un écosystème, sur lequel la DRAC travaille d'ailleurs actuellement, porté par l'idée d'un schéma régional musical qui prendrait en compte les scènes labélisées, les ensembles permanents, les ensembles en résidence et les manifestations afférentes afin qu'il soit possible de travailler ce « Mieux produire, mieux diffuser ». Tout est donc lié et la concertation aura son importance au cours de l'année 2024.

Amélie CLÉMENT alerte sur le fait que certains festivals n'ont pas cette capacité de ruissellement en fonction de leur écosystème, tels que c'est le cas pour les arts de la rue, qui n'ont pas de lieux référents. La question des festivals doit donc être portée par le COREPS et continuer à être creusée, face à sa complexité selon les territoires et les pratiques.

Elle juge par ailleurs important qu'au sein des groupes de travail et du comité de pilotage l'on s'interroge sur le traumatisme qui a traversé le secteur relatif à la question des « essentiels/non essentiels ». Il n'y a selon Amélie CLÉMENT pas à répondre à cette question dans la mesure où si la culture est non essentielle, elle n'en reste pas moins indispensable. Ne pas perdre de vue cette assertion lors des groupes de travail permettrait de dépasser ce traumatisme, face à ce changement de paradigme auquel l'ensemble du secteur devra répondre.

4. Perspectives

En conclusion de cette deuxième assemblée plénière du COREPS, Charles DESSERTY remercie ses membres et salue l'œuvre du collectif.

Il retient des échanges l'intérêt des groupes de travail, tel qu'ils ont été construits, selon leur propre mode d'emploi, dans une libre expression permettant une pleine action. La démarche s'installe progressivement et commence à trouver ses marques, elle est évolutive.

Le COREPS contribue au développement d'une réflexion partagée autour de sujets divers :

- préserver les territoires d'implantation de l'ensemble des projets normands,
- faire évoluer les parcours de formation, secteur important à investir et consolider,
- veiller à ce que chacun soit représenté dans l'ensemble des disciplines, notamment au sein du groupe Production/création/diffusion.

Sur le plan « Mieux produire, mieux diffuser », Charles DESSERTY indique qu'il fait l'objet d'un think tank national et continu visant à faire évoluer les habitudes en prenant en compte les attentes des professionnels et en adaptant les approches en fonction des territoires. Il souligne à cet égard l'importance de développer la concertation au niveau national comme au niveau local.

Charles DESSERTY rappelle par ailleurs les critères de ce plan : nouveau projet, nouveaux crédits partagés entre l'État et les collectivités, ce qui permettra de lancer le processus.

Il retient également que les modalités sont propres à chaque initiative et originales en fonction des territoires et des acteurs qui les composent.

Il souligne aussi le fait que l'animation d'une dynamique COREPS est une animation de tous les instants, que cela soit pendant les groupes de travail ou hors de ceux-ci, et se félicite du travail de dialogue avec les coordinateurs et coordinatrices des COREPS d'autres régions. Charles DESSERTY remercie à cette occasion Frédérique UNGER pour son action.

Il est à noter que cette dynamique a vocation à se développer, que d'autres thématiques pourront voir le jour à l'avenir et qu'il revient aux membres du COREPS de définir les enjeux et thématiques des groupes de travail.

Quels sont ces enjeux ?

L'enjeu principal est de se retrouver pour une troisième plénière en 2024. Pour ce faire, il convient d'assurer les cofinancements, base du fonctionnement, d'amplifier l'implication des professionnels membres du COREPS, de veiller à la diversification des esthétiques, des professions et des statuts pour qu'au bout du compte, les réflexions partagées puissent déboucher sur des propositions concrètes dont les membres du COREPS se saisiront collectivement et mettront en œuvre, en fonction de ce que la réflexion collective apportera.

Charles DESSERTY salue pour conclure les trois associations qui sont parties prenantes de cette coordination : l'Odia et Julien ROSEMBERG, Normandie Images et Denis DARROY et NORMA et Lucas BLAYA. Ces trois associations porteront successivement l'animation et la coordination du COREPS.



Normandie

Charles DESSERVY assure que les partenaires veilleront avec beaucoup d'attention et de bienveillance, en fonction des réalités du territoire et du quotidien, à ce que cette réflexion porte ses fruits.

Catherine MORIN-DESAILLY remercie à son tour les trois présidents d'agence, José SAGIT pour l'Odia, Matthieu CATTONI pour NORMA, la jeune agence des musiques actuelles, et Denis DARROY pour Normandie Images, ainsi que leurs équipes. L'enjeu est en effet que ces agences animent la réflexion autour des filières qu'ils représentent et que le COREPS amplifie, permettant la tenue d'ateliers au long cours sur les sujets qui paraissent importants. Elle remercie également Frédérique UNGER, animatrice et coordinatrice de cette assemblée plénière.

Catherine MORIN-DESAILLY retire des discussions de ce jour un grand besoin de réflexion partagée, de discussions et d'échanges, quels que soient le niveau et le secteur représenté. Elle formule à cette occasion le souhait que les élus des différentes collectivités soient plus présents, certains ayant été mis en cause lors des différentes interventions (élus de milieux ruraux notamment). Leur présence permettrait de rendre compte de la façon dont les petites communes et collectivités territoriales sont accompagnées en ingénierie culturelle, comment se structurent les intercommunalités qui regroupent plusieurs petites communes pour proposer des services d'ingénierie culturelle, en lien avec les collectivités que sont la Région et les départements, qui ont vocation à accompagner ces structures. Il est nécessaire par les temps qui courent de développer une certaine solidarité entre collectivités territoriales et élus, face aux défis que sont les droits culturels et l'accessibilité universelle. Sans coordination, sans concertation, sans prise en compte des difficultés des uns et des autres, la démarche ne fonctionnera pas. Il semble important d'impliquer l'ensemble des collectivités territoriales et d'aider à la structuration des politiques publiques de la culture, notamment en milieu rural.

Catherine MORIN-DESAILLY salue ensuite les rapports des différents ateliers et évoque plus précisément le premier atelier, qui a fait état du maillage territorial et du rôle des élus dans celui-ci. Un maillage territorial réussi est la première condition à l'application des droits culturels. Cela rejoint les questions de mobilité et il est à noter qu'un plan mobilité est en cours d'expérimentation sur neuf festivals de la Région, et a vocation à s'étendre à partir de 2025. La question est de savoir comment adapter l'offre de transport à l'offre culturelle sur le territoire. Catherine MORIN-DESAILLY signale à cet égard que la Région Normandie est pilote sur un projet de bus à hydrogène décarboné qui, à terme, permettra d'avancer sur le sujet du maillage culturel.

La question de la formation est également un sujet important, objet du deuxième atelier. Catherine MORIN-DESAILLY rappelle que l'AFDAS s'est vu conférer la compétence des métiers de la culture et des industries culturelles, des médias, du sport et du divertissement, ce qui concerne un nombre important d'entreprises culturelles et d'emplois. Le niveau régional va quant à lui davantage intervenir sur la sécurisation des parcours professionnels et la réflexion autour de la formation continue à travers le rôle confié aux agences Odia, NORMA et Normandie Images, menée au sein même des instances de délibération. Le chantier est néanmoins en cours et il reste beaucoup à faire.

Le dernier atelier, Production/création/diffusion, en lien direct avec le dispositif « Mieux produire, mieux diffuser » a suscité un grand nombre de questions et un vif intérêt. Le plan n'en est qu'à ses débuts, mais permet d'ores et déjà de déceler un nouvel état d'esprit, une nouvelle façon de penser la création et la diffusion. Catherine MORIN-DESAILLY partage la position de Jean-Christophe APLINCOURT sur le fait qu'il ne faut pas que cela conduise à une dévitalisation du secteur culturel, qui ralentirait tellement qu'il ne laisserait plus place à l'émergence, au soutien à la jeune création, face au défi à relever d'une culture plus durable, plus responsable. La crise du COVID a fait prendre conscience de la problématique de la diffusion d'un grand nombre de productions qui ne trouvaient pas leur lieu d'expression. La question de l'ouverture des lieux s'est également posée. Les missions



Normandie

lyriques et symphoniques ont pu être conduites au cours de 2021 et 2022, démontrant ainsi qu'il y avait là un champ important de travail. Catherine MORIN-DESAILLY rappelle dans ce cadre l'existence du dispositif « Petits théâtres de ville » mis en place par la Région, scènes intermédiaires qui ont vocation à être en lien avec les scènes labélisées, MJC et maisons de quartier. Tout cela procède de la volonté de mieux diffuser.

Catherine MORIN-DESAILLY rappelle les propos de Jean-Christophe APLINCOURT, qui citait les grandes structures devant, en premier lieu, montrer l'exemple, et plaide pour un rapprochement des orchestres au sein d'un même EPCC. Elle évoque à cet égard le rapprochement entre la scène lyrique de Rouen et la scène lyrique de Caen, qui travaillent, coproduisent et échangent désormais ensemble, grâce au financement indirect des contribuables, et ont le droit de bénéficier de la meilleure diffusion possible des spectacles produits sur le territoire.

Catherine MORIN-DESAILLY reconnaît que les structures font déjà beaucoup sur ce point, les cahiers des charges mentionnant le nécessaire renforcement de l'état d'esprit « Mieux produire, mieux diffuser ». Une scène labélisée n'est pas hors-sol, elle y travaille déjà avec son territoire et d'autres structures, en Normandie ou ailleurs, mais il reste du chemin à parcourir.

Catherine MORIN-DESAILLY évoque en conclusion des temps indéniablement difficiles, mais un écosystème qui a pu être maintenu, malgré la crise du COVID. Il convient désormais selon elle de poursuivre ces efforts, c'est une impérieuse nécessité, tout en parvenant à s'adapter au monde qui évolue, et à trouver les meilleurs moyens d'investissement public. Plus que jamais, néanmoins, la culture est indispensable. Elle reste une passerelle, elle permet de construire une certaine unité absolument indispensable pour cette France fracturée. Le rôle joué par les acteurs et actrices du secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel est fondamental, il permet de croiser tous les publics. Le COREPS est le lieu idéal pour échanger sans tabou sur toutes ces questions et avancer main dans la main.

L'ordre du jour de cette assemblée plénière étant épuisé, Catherine MORIN-DESAILLY remercie les personnes présentes pour leur participation et réitère le total engagement du COREPS, au service du secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel.